



REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N°2023.579.05

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Approbation du compte rendu du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 18h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne CORDIER, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CORDIER Présidente, Madame FOURNILLON, Vice-Présidente, Mesdames Michèle CHARREYRE, Elisabeth MARCHAND, Annette GRILLON et Messieurs Luc SARRELABOUT, Jean-Pierre LECLERCQ

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur José FERNANDES (pouvoir à Michèle CHARREYRE)
Monsieur Jean-Jacques BOSSARD (pouvoir à Anne-Marie. FOURNILLON)

ABSENTS :

Madame Delphine REMY
Monsieur Bruno FOUCHER
Madame YONLI
Monsieur Jean-Pierre OULHEN



Madame Annette GRILLON est désignée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 7
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 9
DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

➤ **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2022

Ne prennent pas part aux votes :

- Madame GRILLON
- Monsieur BOSSARD.



La Présidente,

Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.